



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Politique de tests en Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 29883

Texte de la question

Mme Clémentine Autain interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la politique de tests en Seine-Saint-Denis. Le 16 mars 2020, le Dr. Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, édictait une ligne claire sur les politiques de tests à mettre en place par les gouvernements nationaux afin de lutter efficacement contre la circulation du virus covid-19 : « Testez, testez, testez. Testez tous les cas suspects. Si le résultat du test est positif, isolez-les et trouvez avec qui ils ont été en contact étroit jusqu'à deux jours avant l'apparition de leurs symptômes, et testez également ces personnes ». En effet les scientifiques s'accordent à dire qu'une politique de test efficace à grande échelle permet d'identifier plus rapidement les chaînes de transmission et donc d'accroître le contrôle sur la circulation du virus. Le 28 avril 2020, le Premier ministre présentait devant la représentation nationale la stratégie du Gouvernement pour le déconfinement et la résumait à travers le triptyque : « protéger, tester, isoler ». Précis sur les données concernant l'épidémie, il a donné alors les objectifs sur la politique de test à l'échelle nationale et a affirmé que 700 000 tests pourront être réalisés par semaine lors du déconfinement. Cette capacité de tests devait répondre à la nécessité de tester environ 25 cas contacts en moyenne par personne infectée hors période de confinement, soit 525 000 cas contacts par semaine pour une circulation du virus estimé à 3 000 cas par jour. Cette politique était présentée comme pierre angulaire d'une stratégie de déconfinement contrôlé et la capacité de test par département a été l'un des trois indicateurs retenus pour le Gouvernement pour établir les « adaptations locales » au déconfinement. Le jeudi 7 mai 2020, la carte de cet indicateur était révélée. Entièrement « verte », la France aurait soudainement trouvé une capacité de test massive pourtant jugée jusque-là terriblement faible comparée à ses voisins européens. La réalité, pourtant, semble tout autre et cet indicateur bien flou. Plusieurs enquêtes journalistiques ont montré la défaillance de l'État à connaître ses propres capacités de test (jusqu'à en être réduit à faire appel à des entreprises de conseil privé), ainsi que son incapacité à organiser efficacement la montée en puissance des capacités de tests et leur répartition sur le territoire. Si les modélisations scientifiques varient concernant la possibilité et l'ampleur d'une seconde vague en fonction de nombreux facteurs, chaque département doit être armé d'autant de tests qu'il aurait fallu lors de la première vague. Or en Seine-Saint-Denis, on est très loin du compte. Dans une circulaire datant du 9 mai 2020, la préfecture du département a estimé le besoin de tests à 2 500 par semaine sur l'ensemble du département. Ce chiffre est sous-estimé et permet de faire miroiter une capacité suffisante à l'heure où le département subit de plein fouet l'épidémie de covid-19. En effet, lors de la première vague, et alors que les tests manquaient cruellement, le département de la Seine-Saint-Denis comptabilisait jusqu'à plus de 250 cas par jours testés positifs. Si l'objectif était de suivre les préconisations du Gouvernement et tester les 25 cas contacts, il faudrait plus de 6 250 tests par jour. Et cela uniquement pour tester les cas contacts, sans prendre en compte ni les besoins de tests encore importants pour les publics cibles jugés vulnérables dans le département (les EHPAD, centre d'hébergement d'urgence, foyer de travailleurs migrants), ni pour le personnel soignant dont le ministre annonce qu'ils bénéficieront dès la semaine prochaine d'un diagnostic sérologique sur prescription afin de contrôler leur exposition au virus. Mme la députée demande au ministre des précisions et une transparence sur la capacité de test en Seine-Saint-Denis. Elle lui demande s'il compte prendre des mesures tout simplement décentes, à la hauteur de la menace épidémique dans ce département, pour qu'il soit en capacité réelle de tester chaque personne ayant été en contact avec une personne infectée et détectée positive, ainsi que les

publics identifiés comme vulnérables et le personnel soignant.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29883

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2020](#), page 3641

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)